

Loi des subsides

Si le nouveau programme doit être en application à long terme d'année et non plus par intermittence, comme l'étaient Perspectives-Jeunesse, et PIL, il me semble qu'avant que nous acceptions d'en faire un programme permanent, les députés, ceux que les Canadiens ont choisis pour les représenter, devraient l'examiner sous tous ses aspects.

Dans sa motion, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) propose que les programmes analogues à ceux dont j'ai parlé soient incorporés à une loi. Nous pourrions examiner ces programmes à la Chambre et aussi, probablement, en comité. Néanmoins, en tant que nouveau député, la façon dont fonctionnent nos comités ne laisse pas de me contrarier. J'ai souvent fait partie de comités chargés d'étudier les budgets des différents ministères et, chaque fois, j'ai constaté que les députés qui interrogeaient les hauts fonctionnaires n'étaient pas vraiment désireux de savoir à quoi allaient servir ces \$100,000, voire ce million de dollars. Ils n'avaient pas les renseignements circonstanciés dont ils auraient eu besoin pour poser de telles questions.

● (1730)

Il a semblé au comité que quelqu'un serait à l'affût de manière à embarrasser le ministre ou que les questions seraient de vagues généralités. Les crédits, des millions de dollars, seraient examinés superficiellement et approuvés sans trop de recherche. Je suis ennuyé que les députés approuvent les crédits ministériels, qui représentent souvent des millions de dollars, sans savoir exactement comment sera utilisé l'argent.

Si la motion du député est acceptée, je ne pense pas que cela résoudra le problème sauf si nous résolvons le problème véritablement fondamental du système des comités et de ses rouages. Je ne suis pas seul à penser de même. Il faut que l'on donne aux députés plus de facilités de recherche. Certains spécialistes devraient fournir la documentation nécessaire relativement aux dépenses du gouvernement. L'Auditeur général a indiqué que les dépenses publiques n'étaient vraiment pas assez examinées. Comment les députés peuvent-ils, alors qu'ils n'ont absolument rien qui n'approche même le personnel de soutien de l'Auditeur général, découvrir comment les crédits sont dépensés et s'ils le sont à bon escient.

Je pense que la motion du député est très valable, mais tant que nous n'aurons pas réformé le système des comités, je ne crois pas que nous irons réellement au cœur du problème. Je conviens en principe que la Chambre devrait avoir plus à dire dans la conception et les dépenses de ces programmes qui ne semblent plus expérimentaux, mais deviennent une caractéristique permanente du présent gouvernement.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je veux profiter de l'avantage qui m'est donné de dire quelques mots sur la motion à l'étude, dont voici la teneur:

Que, de l'avis de la Chambre, lorsqu'un programme gouvernemental prévoit une dépense annuelle de deniers publics supérieure à cinq millions de dollars à une fin qui n'est prévue que par une Loi portant affectation de crédits et que le programme reste en vigueur pendant plus d'une année financière, le gouvernement devrait proposer une mesure visant à incorporer un tel programme à une loi distincte et précise.

Monsieur le président, voilà plusieurs fois que je relis cette motion, et je me demande si l'on veut désigner des programmes en particulier, ou les lois qui affectent certains secteurs ou certains programmes, comme on vient de le mentionner, par exemple, les programmes d'initiatives

[M. Symes.]

locales, «Perspectives-Jeunesse» ou «Nouveaux Horizons», ou encore si l'on veut toucher aux programmes de l'aide à l'industrie ou aux programmes d'expansion économique. Le député me fait signe que oui, et je le remercie, car je trouvais la motion à l'étude un peu restreinte, si l'on ne s'en tenait qu'aux petits programmes d'initiatives locales ou «Perspectives-Jeunesse», parce que ces programmes n'atteignent jamais les cinq millions de dollars.

En ce qui concerne les programmes d'expansion économique, je dois dire que j'ai toujours été membre du comité de l'expansion économique régionale, et j'avoue franchement que je me suis souvent posé des questions au sujet de certains de ces programmes. Je conçois qu'il serait difficile, par contre, d'adopter une loi pour chacun des programmes qui entraînent une dépense de plus de 5 millions de dollars, ou qui portent sur une période de plus d'un an, parce qu'on créerait ainsi une série de petites lois dans le cadre d'une loi principale. Je pense qu'on éprouve déjà assez de difficulté à faire accepter le principe général, sans adopter une loi pour chacun des programmes dépassant 5 millions de dollars. Nous n'en sortirions jamais avec la «patente» des comités qu'on a aujourd'hui. Il faudrait trouver une autre formule, et je suis d'accord avec le député que pour ces projets de 5 millions et plus, et qui s'étendent sur une période de plus d'un an, méritent certainement plus d'attention que notre subvention de \$15,000, \$20,000 ou \$80,000, relative aux programmes d'initiatives locales ou «Perspectives-Jeunesse».

Il est entendu que lorsqu'on vote 500 millions de dollars, par exemple, pour des projets d'expansion économique, en définitive, c'est le ministre qui a le droit de veto absolu, de même que celui de déterminer quel montant il affectera à telle ou telle industrie. Quant à nous, nous n'avons pas de droit de regard sur l'administration de ces programmes. Je pense que c'est surtout à ces programmes que pensait le député, quand il a présenté sa motion. Cette proposition attirera certainement l'attention du gouvernement sur la question d'essayer de mettre les députés plus en relation avec ces «gros programmes», dans le cadre d'une loi bonne en elle-même.

Les députés perdent tout contrôle sur la marche de ces programmes, parce que tous bénéficient de quelques-uns dans leur circonscription. Il est difficile de savoir comment l'argent est administré et à qui il va. Quant aux projets, dans ma circonscription, je serais bien embêté d'en parler, parce qu'il s'agit d'abord d'une question de politique, qui relève plus du ministre que du Parlement, parce que nous avons accordé tous les droits au ministre. Nous avons voté un ensemble. Nous avons dit tout simplement au ministre: Nous vous donnons 500 millions de dollars, administrez-les à votre guise.

Lors des dernières élections, quand nous avons consacré 500 millions de dollars à l'expansion économique régionale, le ministre est parti à la grandeur de la province pour distribuer les millions à qui les voulait, probablement à qui promettait de verser le plus à la caisse électorale.

Dans ce sens, c'est sur ces gros programmes que j'appellerai l'attention de la Chambre; c'est à ce sujet que, à mon avis, la motion du député constitue un bienfait. Quant aux petits projets d'initiatives locales, nous en avons dit un mot tout à l'heure. Les programmes d'initiatives locales et de «Perspectives-Jeunesse» sont bons en eux-mêmes, mais, à mon avis, on manque de surveillance au sujet de la plupart de ces programmes. On manque tellement de surveillance que je connais des étudiants, qui, actuellement, travaillent à trois programmes. Ils touchent trois salaires, parce qu'ils travaillent à trois programmes. Cela ne